

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction Administrative
et Juridique

F13

Séance publique du mercredi 8 février 2023

Convoqué le jeudi 2 février 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAF, Grégory BOULORD, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUÉ, Maria Blanca FERNANDEZ, Philippe HALLAIS, Ibrahima DIALLO, Isabelle MASSARD, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELÉE, Chaouki ABSSI, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Richard MERRA, Christian DESCHENES, Véronique DESMETTRE, Mariama GASSAMA, Mohammed DDANI, Fabienne MOREAU, Christophe BERNIER, Zine BOUKRICHE (arrivée à 20h12), M'Hamed BINAKDANE, Sofia MANSERI, Sonia BLANC, Eloi SIMON, Khalid DAMOUN, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Ahcen MEHARGA, Karine CHALAH, Sinan KARAKUS (arrivée à 20h28), Christelle NEDELEC.

Etaient représentés :

Philippe CLOCHETTE (représenté par Isabelle MASSARD), Délia TOUMI (représentée par Richard MERRA), Ibrahima NDIAYE (représenté par Roger DUGUÉ), Nadia MOUADDINE (représentée par Khalid DAMOUN), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Elsa FAUCILLON (représentée par Alexandra D'ALCANTARA), Laetitia GHIRARDI (représentée par Ahcen MEHARGA).

Absents excusés :

Maria Blanca FERNANDEZ, Philippe HALLAIS, Ibrahima DIALLO.

Ne prend pas part au vote : 3

Ahcen MEHARGA, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI (représentée par Ahcen MEHARGA).

Nombre de votes pour : 35

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions : 2

Sinan KARAKUS, Christelle NEDELEC.

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Modification des représentants du Conseil municipal désignés au sein du conseil d'une école maternelle et une école élémentaire

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'article D411-1 du code de l'éducation modifié par décret n°2013-983 du 4 novembre 2013,

Vu la délibération portant désignation d'un représentant du Conseil municipal par école en date du 1^{er} juillet 2020,

Considérant que dans chaque école est institué un Conseil d'école composé notamment du Maire ou son représentant et un conseiller Municipal désigné par le Conseil Municipal,

Considérant qu'il y a lieu de modifier les désignations actuelles au sein du Conseil des écoles Aubrac primaire et Joliot Curie maternelle,

Considérant que se sont portés candidats :

Ecole Primaire Aubrac : Christophe BERNIER

Ecole Maternelle Joliot Curie : Anne-Laure PEREZ

Vu l'avis de la Commission intéressée,

DELIBERE

Article 1 : Désigne les représentants du Conseil Municipal aux Conseils d'écoles maternelles et élémentaires.

Ecole Primaire Aubrac: Christophe BERNIER

Ecole Maternelle Joliot Curie: Anne-Laure PEREZ

Article 2: Les membres désignés par la délibération portant désignation d'un représentant du Conseil municipal par école en date du 1^{er} juillet 2020 est inchangée.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 13/02/23

Affiché le 14/02/23

Exécutoire le 14/02/23



Le Maire
Patrice LECLERC

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Leclerc', written over a horizontal blue line.

Signé électroniquement le
Le 10 février 2023